

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE
LE 6 JUILLET 2021**

Séance ordinaire du conseil municipal tenue à la salle communautaire de l'Édifice Palma-Morin sis au 175 Route 107 à Déléage.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Raymond Morin, Maire
 Madame Louise Charlebois, Conseillère siège no.1
 Monsieur Gilles Jolivette, Conseiller siège no.2
 Monsieur Denis Brazeau, conseiller siège no.3
 Madame Michelle Briand, Conseillère siège no.4
 Monsieur Michel Guy, conseiller siège no.5
 Monsieur Jean-Pierre Morin, conseiller siège no.6

Est aussi présente la directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que 1 personne dans l'assistance.

La séance du conseil se tient conformément aux dispositions du Code municipal du Québec. Elle est ouverte à 19h30.

2021-07-CMD224 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Michelle Briand appuyée de la conseillère Louise Charlebois et résolu, D'adopter l'ordre du jour tel qu'il suit :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1 LÉGISLATION

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2021
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 juin 2021
- 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 juin 2021

2 ADMINISTRATION

- 2.1 Adoption des comptes et des chèques 260 037,71 \$
 - Factures payées : \$ 100 356,48
 - Chèques : 10626 à 10654
 - Prélèvements automatiques : 3027 à 3042
 - Factures à payer : \$ 80 287.13
 - Payes : \$ 79 394,10
 - Chèques annulés : 9784, 10298, 10300, 10304, 10313 (année 2020)
 10638 (année 2021)
- 2.2 Octroi du contrat – Vérification comptable 2021, 2022 et 2023
- 2.3 Fédération québécoise des municipalités (FQM) – Découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique
- 2.4 Immeubles devant être vendus
- 2.5 Mandat à un représentant – Immeubles mis en vente en novembre
- 2.6 Délégation de pouvoir à la présidente d'élection d'engager les dépenses et approbation de la rémunération du personnel électoral pour l'élection du 7 novembre 2021
- 2.7 Renouvellement du forfait téléphonique pour les avis juridiques – Firme DHC Avocats
- 2.8 Fonds canadien de revitalisation des communautés (FCRC)
- 2.9 Mandat à la directrice générale pour des appels de soumissions – Remplacements des fenêtres des bureaux administratifs avant
- 2.10 Procédures d'injonction – Cour supérieure dossier # 565-17-000005-211

3 AJOURNEMENT DE LA SÉANCE SI NÉCESSAIRE

4 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 4.1 Présentation et adoption du règlement 525-URB-2021 concernant les nuisances

5 TRANSPORT

- 5.1 Affichage du poste d'opérateur régulier saisonnier
- 5.2 Plans et devis des chemins Lac Bois-Franc et Baie Davis – Autorisation de signature
- 5.3 Appel de soumissions pour corriger le chemin de la Montagne-Noire

6 HYGIÈNE DU MILIEU

- 6.1 Équipe Laurence – Offre de services # 610008, étude opérationnelle de l'ancienne station de pompage d'égout sanitaire et analyse de sa capacité

7 LOISIRS ET CULTURE

- 7.1 Soumissions – Embauche d'un architecte pour les plans de construction – Centre multifonctionnel
- 7.2 Détermination des prix pour le Concours Maison Fleurie
- 7.3 Soumissions – Asphaltage du sentier pédestre au parc municipal

8 SÉCURITÉ PUBLIQUE

9 RAPPORT DE COMITÉS

10 PÉRIODE DE QUESTIONS

11 CORRESPONDANCES

12 VARIA

- 12.1 Présidence des assemblées publiques

13 LEVÉE DE LA SÉANCE

2021-07-CMD225 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} JUIN 2021

ATTENDU que les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Michelle Briand, appuyée du conseiller Michel Guy et résolu,

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2021 soit adopté et que dispense de lecture soit faite, ce document ayant été expédié au préalable.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-07-CMD226 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 JUIN 2021

ATTENDU que les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Louise Charlebois, appuyée du conseiller Jean-Pierre Morin et résolu,

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 juin 2021 soit adopté et que dispense de lecture soit faite, ce document ayant été expédié au préalable.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-07-CMD227 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 23 JUIN 2021

ATTENDU que les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Michel Guy, appuyé de la conseillère Michelle Briand et résolu,

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 juin 2021 soit adopté et que dispense de lecture soit faite, ce document ayant été expédié au préalable.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-07-CMD228 ADOPTION DES COMPTES MUNICIPAUX / JUIN 2021

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Morin, appuyé du conseiller Gilles Jolivette et résolu,

ATTENDU que la liste des déboursés totalise \$ et se détaille comme suit;

Adoption des comptes et des chèques 260 037,71 \$

- Factures payées : \$ 100 356,48
- Chèques : 10626 à 10654
- Prélèvements automatiques : 3027 à 3042
- Factures à payer : \$ 80 287,13
- Payes : \$ 79 394,10
- Chèques annulés : 9784, 10298, 10300, 10304, 10313 (année 2020)
10638 (année 2021)

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Joanne Poulin, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Joanne Poulin
Directrice générale et
Secrétaire-Trésorière

2021-07-CMD229

OCTROI DU CONTRAT – VÉRIFICATION COMPTABLE 2021, 2022 ET 2023

Il est proposé par le conseiller Michel Guy appuyé de la conseillère Louise Charlebois et résolu,

CONSIDÉRANT que la Municipalité à procéder à des appels d'offres sur invitation afin d'obtenir des propositions d'honoraires pour des services professionnels de vérification comptable externe pour les exercices financiers 2021, 2022 et 2023;

CONSIDÉRANT les propositions reçues pour la vérification comptable 2021, 2022 et 2023;

Firme comptable	Vérification comptable 2021	Vérification comptable 2022	Vérification comptable 2023	Prix global Sur 3 années
Dignard Éthier CPA Inc.	--	--	--	--
Gestion K	--	--	--	--
Lacroix & Associés	14 400,00 \$	14 760,00 \$	15 130,00 \$	44 290,00 \$
Langevin Grondin CPA Inc.	--	--	--	--
Monique L. Fortin CGA	--	--	--	--

PAR CONSÉQUENT, le conseil mandate la firme Lacroix & Associés à effectuer la vérification comptable de la Municipalité de Délage pour les années 2021, 2022 et 2023.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-07-CMD230

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) – DÉCOUVERTE DES RESTES DE 215 ENFANTS SUR LE SITE D'UN ANCIEN PENSIONNAT AUTOCHTONE À KAMLOOPS EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

Il est proposé par la conseillère Louise Charlebois appuyée du conseiller Gilles Jolivette et résolu,

CONSIDÉRANT la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

CONSIDÉRANT les mauvais traitements infligés aux autochtones dans les pensionnats partout au Canada décrits par de nombreux rapports de commission d'enquête;

CONSIDÉRANT le devoir de tous les gouvernements, quel que soit le niveau, d'œuvrer à l'amélioration des relations et au bien-être de toutes les communautés;

CONSIDÉRANT l'obligation des gouvernements, quel que soit le niveau, de faire la lumière sur notre histoire, d'assumer le devoir de mémoire et d'honorer les victimes;

PAR CONSÉQUENT, le conseil de la Municipalité de Délage joigne sa voix au conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et exprime sa profonde tristesse à la suite de la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

CONSIDÉRANT que la municipalité salue l'annonce du gouvernement du Québec de faire la lumière sur d'éventuels cas semblables au Québec;

CONSIDÉRANT que la municipalité exprime sa solidarité avec les communautés autochtones et renouvelle sa volonté de favoriser des relations harmonieuses entre les communautés et l'épanouissement de tous les citoyens;

CONSIDÉRANT que copie de cette résolution soit envoyée à M. Ghislain Picard, chef de l'Assemblée des Premières Nations et du Labrador, à M. Pita Aatami, président de la Société Makivik, à M. Justin Trudeau, premier ministre du Canada, à M^{me} Carolyn Bennett, ministre des Relations Couronne-Autochtones, à M. Marc Miller, ministre des Services aux autochtones, à M. François Legault, premier ministre du Québec, à M. Ian Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones ainsi qu'à la FQM.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-07-CMD231 IMMEUBLES DEVANT ÊTRE VENDUS

Il est proposé par la conseillère Michelle Briand appuyée du conseiller Gilles Jolivette et résolu,

ATTENDU que la secrétaire-trésorière soumet au Conseil, pour examen et considération, un état des taxes foncières dues à la municipalité à la date du 4 novembre 2021, afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du Code municipal de la Province de Québec;

ATTENDU que ledit état de taxe est approuvé par le Conseil et que la directrice générale et secrétaire-trésorière prenne les procédures requises aux fins de faire vendre par la Municipalité régionale de comté (MRC) de la Vallée-de-la-Gatineau tous les immeubles de la municipalité dont les taxes foncières qui les grèvent n'ont pas été payées.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-07-CMD232 MANDAT À REPRÉSENTANT - IMMEUBLES MIS EN VENTE EN NOVEMBRE

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Morin appuyé de la conseillère Louise Charlebois et résolu,

ATTENDU que la Municipalité de Délage peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales impayées et ce, conformément à l'article 1038 du Code municipal;

ATTENDU que certains immeubles seront mis en vente pour défaut de paiement des taxes et ce, selon la résolution portant le numéro 2021-07-CMD231;

ATTENDU que ce Conseil croit opportun d'autoriser la directrice général et secrétaire-trésorière ou le maire à enchérir et acquérir certains des immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes;

QUE conformément aux dispositions du Code municipal, ce Conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière ou le maire à enchérir pour et au nom de la municipalité pour certaines immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 4 novembre 2021 et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-07-CMD233 DÉLÉGATION DE POUVOIR À LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION D'ENGAGER LES DÉPENSES ET APPROBATION DE LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL POUR L'ÉLECTION DU 7 NOVEMBRE 2021

Il est proposé par le conseiller Gilles Jolivette appuyé de la conseillère Louise Charlebois et résolu,

CONSIDÉRANT que le 7 novembre prochain est la date fixée pour la prochaine élection municipale dans les municipalités au Québec;

CONSIDÉRANT que la directrice générale est d'office présidente d'élection pour les élections municipales;

CONSIDÉRANT qu'à titre de présidente d'élection, il incombe au titulaire d'engager un certain nombre de dépenses, tel que des frais de publications, d'impression des bulletins de vote, de rémunération du personnel électoral, de matériel électoral, etc.;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'embaucher du personnel pour la réalisation du scrutin municipal du 7 novembre;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal peut établir le tarif de la rémunération du personnel électoral par résolution de son conseil;

CONSIDÉRANT la proposition de rémunération du personnel électoral pour l'élection du 7 novembre 2021 faite par le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH);

PAR CONSÉQUENT le conseil délègue le pouvoir à la présidente d'élection, Madame Joanne Poulin, d'engager les dépenses relatives à la tenue du scrutin municipal du 7 novembre 2021.

D'AUTORISER la présidente d'élection à procéder à l'embauche du personnel électoral nécessaire au bon déroulement de l'élection.

D'ÉTABLIR la rémunération du personnel selon la grille suivante :

Président d'élection :
578 \$ pour la tenue du scrutin
384 \$ pour la tenue du vote par anticipation
770 \$ pour la tenue du vote par anticipation si deux jours de ce vote
Lorsqu'une liste électorale est dressée et révisée lors de l'élection, le montant le plus élevé entre 578 \$ et le produit de la multiplication du nombre d'électeurs :
- 0.436 \$ pour chacun des 2 500 premiers
- 0.131 \$ pour chacun des 22 500 suivants
- 0.046 \$ pour chacun des autres
Lorsqu'aucune liste électorale n'est dressée et que celle qui existe déjà est révisée lors de l'élection, le montant le plus élevé entre 344 \$ et le produit de la multiplication du nombre d'électeurs :
- 0.260 \$ pour chacun des 2 500 premiers
- 0.075 \$ pour chacun des 22 500 suivants
- 0.025 \$ pour chacun des autres
Lorsqu'une liste électorale est dressée, mais n'est pas révisée lors de l'élection, le montant le plus élevé entre 344 \$ et le produit de la multiplication du nombre d'électeurs :
- 0.260 \$ pour chacun des 2 500 premiers
- 0.075 \$ pour chacun des 22 500 suivants
- 0.025 \$ pour chacun des autres
Lorsqu'aucune liste électorale n'est dressée et que celle qui existe déjà n'est pas révisée lors de l'élection, le montant le plus élevé entre 119 \$ (pour un maximum de deux heures) et le produit de la multiplication du nombre d'électeurs :
- 0.081 \$ pour chacun des 2 500 premiers
- 0.023 \$ pour chacun des 22 500 suivants
- 0.009 \$ pour chacun des autres
Secrétaire d'élection :
Trois quarts de celle du président d'élection
Adjoint au président d'élection :
Moitié de celle du président d'élection
Membre et secrétaire d'une commission de révision de la liste électorale :
18,90 \$ / heure
Agent réviseur d'une commission de révision de la liste électorale :
16,20 \$ / heure
Secrétaire du bureau de vote :
16,20 \$ / heure
Scrutateur :
16,88 \$ / heure
Préposé à l'information et au maintien de l'ordre :
16,88 \$ / heure
Président et membre d'une table de vérification de l'identité des électeurs :
13,50 \$ / heure

D'AUTORISER le déboursé de la rémunération de tout le personnel électoral suivant l'approbation de la présidente d'élection.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-07-CMD234 RENOUELEMENT FORFAIT TÉLÉPHONIQUE POUR LES AVIS JURIDIQUES – FIRME DHC AVOCATS

Le maire quitte la séance puisqu'il se dit en conflit d'intérêt à 19h35

Le maire suppléant, poursuit avec la présidence, soit à 19h36

Il est proposé par la conseillère Michelle Briand, appuyée du conseiller Denis Brazeau et résolu.

ATTENDU que le forfait téléphonique avec la firme DHC Avocats vient à échéance au même tarif;

ATTENDU que ce conseil juge opportun de le renouveler;

ATTENDU que ce conseil autorise le renouvellement du forfait téléphonique au même tarif pour la prochaine année, soit 400,00 \$ excluant les taxes.

Le maire suppléant, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Le maire revient à la séance à 19h37.

Adoptée à la majorité

2021-07-CMD235 FONDS CANADIEN DE REVITALISATION DES COMMUNAUTÉS (FCRC)

Il est proposé par le conseiller Michel Guy, appuyé de la conseillère Louise Charlebois et résolu.

CONSIDÉRANT que le Fonds canadien de revitalisation des communautés a pour but d'aider les collectivités à réaliser des projets d'infrastructure communautaire et à améliorer l'infrastructure existante;

CONSIDÉRANT que les contributions du FCRC seront déterminées en fonction du montant minimum requis pour réaliser un projet et pourront représenter jusqu'à 75 % du total des coûts admissibles;

CONSIDÉRANT que les fonds serviront à l'agrandissement du Centre Palma-Morin;

PAR CONSÉQUENT, le conseil mandate la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer et à procéder à une demande de subvention.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-07-CMD236 MANDAT À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE POUR DES APPELS DE DE SOUMISSIONS – REMPLACEMENTS DES FENÊTRES DES BUREAUX ADMINISTRATIFS AVANT

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Morin appuyé de la conseillère Louise Charlebois;

ATTENDU que dans le cadre du tout nouveau Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

ATTENDU que l'aide financière allouée aux municipalités leur permettra, sur une période de deux (2) ans, de procéder à des travaux de rénovation, de réfection, de mise aux normes, d'agrandissement ou de construction;

ATTENDU que les fenêtres des bureaux administratifs doivent être changées avant l'arrivée de la période hivernale;

PAR CONSÉQUENT, le conseil mandate la directrice générale à procéder à des appels de soumissions pour les remplacements des fenêtres.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-07-CMD237 PROCÉDURES D'INJONCTION – COUR SUPÉRIEUR DOSSIER # 565-17-000005-211

Le maire quitte la séance puisqu'il se dit en conflit d'intérêt à 19h38

Le maire suppléant poursuit avec la présidence, soit à 19h39

Il est proposé par le conseiller Denis Brazeau appuyé de la conseillère Michelle Briand et résolu,

CONSIDÉRANT qu'une demande de pourvoir en contrôle judiciaire a été introduit en lien par le maire dans le dossier # 565-17-000005-211;

CONSIDÉRANT qu'une entente a été conclue entre les deux parties, soit le maire Monsieur Raymond Morin et la Municipalité de Déléage;

CONSIDÉRANT que l'entente a été entérinée par la Cour Supérieure;

CONSIDÉRANT que la résolution 2021-04-CMD136, Entente de jugement – Autorisation de signature mandatait la directrice générale à signer l'entente pour et au nom de la Municipalité de Déléage;

CONSIDÉRANT que depuis l'obtention de l'entente de jugement, de nouveaux faits et gestes ont été perpétrés par Monsieur le maire;

CONSIDÉRANT que ce dernier ne respecte pas les termes de l'entente, ce qui constitue un outrage au tribunal;

PAR CONSÉQUENT, le conseil mandate M^e Rino Soucy de la Firme DHC Avocats à entamer les démarches d'injonction auprès de la Cour Supérieure;

Le maire suppléant, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à la majorité

Le maire revient à la séance à 19h40.

2021-07-CMD238 PRÉSIDENCE DES ASSEMBLÉES PUBLIQUES

Note : Abrogé à une séance subséquente
--

Le maire quitte la séance puisqu'il se dit en conflit d'intérêt à 19h41

Le maire suppléant poursuit avec la présidence, soit à 19h42

Il est proposé par le conseiller Denis Brazeau appuyé de la conseillère Michelle Briand et résolu,

ATTENDU que le maire Monsieur Raymond Morin a traduit la firme d'avocats de la municipalité en cour;

ATTENDU que Monsieur Morin traduit le conseil en cour pour une résolution dont un règlement fut réglé hors cour;

ATTENDU qu'il a fait et dirigé les travaux sans le consentement du conseil et que les travaux sont à reprendre sur le chemin de la Montagne Noire;

ATTENDU qu'il a débuté les travaux de la descente de bateau du lac Achigan sans aucune autorisation et permis de la part du Ministère;

ATTENDU qu'il a passé outre tous les règlements du Ministère et que cela va mener vers des sanctions et pénalités;

ATTENDU qu'il a dirigé les travaux du parc municipal et qu'ils seront également à reprendre;

ATTENDU qu'il n'a aucune capacité à travailler en équipe;

ATTENDU qu'il outrepassa le jugement de la cour qu'il a pourtant accepté et signé;

ATTENDU qu'il a envoyé une nouvelle mise en demeure reçue aujourd'hui au bureau municipal, le 6 juillet 2021;

PAR CONSÉQUENT, le conseil demande que le maire suppléant préside le reste des assemblées publiques jusqu'à la fin du mandat.

Le maire suppléant, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à la majorité

Le maire revient à la séance à 19h43.

2021-07-CMD239 PRÉSENTATION ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 525-URB-2021 CONCERNANT LES NUISANCES

Il est proposé par la conseillère Michelle Briand appuyée du conseiller Michel Guy et résolu,

CONSIDÉRANT que le territoire de la municipalité est actuellement régi par plusieurs règlements traitant des nuisances, mais qu'il y a lieu d'actualiser, d'uniformiser et de regrouper lesdits règlements;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 18 février 2021;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement a été remis aux membres du conseil au plus tard soixante-douze (72) heures avant la présente séance;

PAR CONSÉQUENT, le conseil décrète l'adoption du règlement 525-URB-2021 concernant les nuisances et abrogeant le règlement 525-URB-2020 dans son ensemble.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-07-CMD240 AFFICHAGE DU POSTE D'OPÉRATEUR RÉGULIER SAISONNIER

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Morin appuyé de la conseillère Louise Charlebois et résolu, CONSIDÉRANT que le poste d'opérateur régulier saisonnier au département des Travaux publics est vacant;

CONSIDÉRANT que le poste est un poste essentiel et nécessaire pour la composition de l'équipe entière;

PAR CONSÉQUENT, les membres du conseil autorisent la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à l'affichage du poste (interne et externe) pour ainsi évaluer les candidats qui auront postulé, par un processus équitable de dotation du poste afin de combler le poste d'opérateur régulier saisonnier.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-07-CMD241 PLANS ET DEVIS DES CHEMINS LAC BOIS-FRANC ET BAIE DAVIS – AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est proposé par le conseiller Gilles Jolivette, appuyé du conseiller Michel Guy et résolu,

CONSIDÉRANT la résolution 2021-05-CMD163 adoptée lors de la séance ordinaire du 4 mai 2021,

CONSIDÉRANT que la firme Équipe Laurence a le mandat d'exécuter les travaux de pavage du chemin Lac Bois-Franc et chemin Baie Davis;

PAR CONSÉQUENT, le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer tout document pertinent à cet effet.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-07-CMD242 APPEL DE SOUMISSION POUR CORRIGER LE CHEMIN DE LA MONTAGNE-NOIRE

Il est proposé par la conseillère Michelle Briand, appuyée de la conseillère Louise Charlebois et résolu,

ATTENDU que le département des Travaux publics de la Municipalité est débordé avec les travaux réguliers à exécuter puisqu'aucun ne peut être fait lorsque tous les hommes sont monopolisés sur le chemin de la Montagne-Noire;

ATTENDU que l'équipe est en réduction d'effectifs suite à deux (2) départs et les fosses septiques;

ATTENDU que le projet du chemin de la Montagne-Noire accaparera toute l'équipe pour environ une à deux semaines, sinon plus;

PAR CONSÉQUENT, le conseil mandate le contremaître à entreprendre le processus de lancement des appels d'offres sur invitation afin de terminer tous les correctifs exigés par le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) et que la Directrice générale autorise l'octroi du contrat pour et au nom de la municipalité au plus bas soumissionnaire ou le plus disponible pour effectuer ce contrat rapidement.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-07-CMD243 ÉQUIPE LAURENCE – OFFRE DE SERVICES # 610008, ÉTUDE OPÉRATIONNELLE DE L'ANCIENNE STATION DE POMPAGE D'ÉGOUT SANITAIRE ET ANALYSE DE SA CAPACITÉ

Il est proposé par le conseiller Michel Guy, appuyé du conseiller Jean-Pierre Morin et résolu,

CONSIDÉRANT que la station de pompage principale reprend les eaux usées de la Municipalité de Délage pour les acheminer vers la station d'épuration de Maniwaki;

CONSIDÉRANT que celle-ci a atteint sa durée de vie et des déversements d'égout réguliers sont observés vers le milieu naturel;

CONSIDÉRANT qu'il est donc essentiel de s'assurer que la mise à niveau de la station de pompage intègre l'analyse des débits pour s'assurer que les nouvelles pompes seront adéquates pour la totalité des débits projetés;

PAR CONSÉQUENT, le conseil accepte l'offre de service # 610008 de l'Équipe Laurence au coût de 9 495,00 \$ (excluant les taxes) selon les termes et conditions de celle-ci.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-07-CMD244 SOUMISSIONS – EMBAUCHE D'UN ARCHITECTE POUR LES PLANS DE CONSTRUCTION – CENTRE MULTIFONCTIONNEL

Il est proposé par le conseiller Denis Brazeau, appuyé de la conseillère Louise Charlebois et résolu,

ATTENDU que des plans d'architecte permettent de représenter graphiquement et techniquement un bâtiment en prenant en compte les besoins du maître d'ouvrage afin de mettre en évidence les caractéristiques du projet;

ATTENDU que la Municipalité de Délégé procède à un appel de soumissions sur invitation pour l'embauche d'un architecte pour préparer les plans architecturaux du centre multifonctionnel;

PAR CONSÉQUENT, le conseil mandate la directrice générale à entreprendre le processus de lancement des appels d'offres sur invitation et à signer pour et au nom de la municipalité tout document nécessaire à cet effet.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-07-CMD245 DÉTERMINATION DES PRIX POUR LE CONCOURS MAISON FLEURIE

Il est proposé par la conseillère Michelle Briand, appuyée de la conseillère Louise Charlebois et résolu,

ATTENDU que la Municipalité désire organiser le Concours Maison Fleurie;

ATTENDU qu'afin de souligner la beauté des aménagements horticoles de la communauté et pour stimuler les citoyens à garnir leur devanture de maison;

PAR CONSÉQUENT, il est entendu que cinq (5) prix de 75\$ sera remis aux gagnants.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-07-CMD246 SOUMISSIONS – ASPHALTAGE DU SENTIER PÉDESTRE AU PARC MUNICIPAL

Il est proposé par la conseillère Louise Charlebois, appuyée du conseiller Michel Guy et résolu,

ATTENDU que la Municipalité de Délégé procédera au pavage du sentier pédestre au parc municipal;

ATTENDU que la Municipalité doit procéder à des appels de soumissions sur invitation pour l'achat d'asphalte 1400' x 8 avec 2'' de pavage;

ATTENDU que le conseil mandate la directrice générale à procéder, à signer tout document pertinent à cet effet pour le lancement de l'appel de soumission.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2021-07-CMD247 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Michel Guy et appuyé du conseiller Jean-Pierre Morin, et résolu de lever la présente séance ordinaire à 19h45.

Adoptée à l'unanimité.

Raymond Morin
Maire

Joanne Poulin
Directrice générale et secrétaire-trésorière